

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1717

Artikel: Conseil d'État vaudois : une présidence non désirée

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil d'Etat vaudois: une présidence non désirée

Yvette Jaggi

Les Vaudois entretiennent un curieux rapport à l'autorité. D'une part, ils vouent un respect sincère aux formes et insignes du pouvoir. D'autre part, ils se méfient des personnalités qui le détiennent et pourraient en abuser.

Dans ce contexte, l'institution, voulue par la nouvelle Constitution, d'une présidence du Conseil d'Etat, pour toute la durée d'une législature prolongée à cinq ans, a beaucoup pour déplaire. D'abord, cela ne se fait nulle part ailleurs: tous les gouvernements cantonaux se contentent, à l'instar du Conseil fédéral, d'avoir un président de l'année. La mécanique bien rodée du tournus prévient toute velléité d'action politique à moyen terme; en outre, elle procure pendant un an à l'un des membres du collège le plaisir de faire son choix parmi les représentations non obligées et l'illusion de s'inventer un style présidentiel, voire de marquer son passage par quelques déclarations ou gestes plus ou moins mémorables. Ensuite, les présidences fixes, c'est juste bon pour les communes, qui compensent leur faiblesse relative en s'offrant un roitelet local, auquel la loi attribue des compétences dangereusement étendues aux yeux de l'Etat.

Obsédés par le spectre du «syndic cantonal», les constituants ont pris une demi-mesure, privant le président permanent du Conseil d'Etat de la légitimité que lui aurait procurée une élection par le peuple. A dire vrai, le mode de désignation choisi, par les pairs en même temps que l'attribution des départements, offre de meilleures garanties de sérénité et d'efficacité, même s'il fleure bon la cooptation, ou la reconnaissance de la majorité.

Même un peu décrédibilisée par ses concepteurs, l'institution de la présidence non tournante continue de susciter scepticisme et méfiance. Ainsi la commission du Grand Conseil chargée de l'examen du projet de nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat a bien siégé, tenant pas moins de cinq séances entre le 11 avril et le 19 juin 2006. Sept mois plus tard, le président de la commission, Armand Rod, ex-candidat à la candidature radicale pour le gouvernement cantonal, n'a toujours pas trouvé le temps de déposer son rapport. Même si un magistrat lui a peut-être signifié qu'il était urgent d'attendre, il devrait savoir que la nouvelle loi entre en vigueur au début de la législature 2007-2012, le 1er juillet prochain, après les élections cantonales de mars-avril. Dans l'intervalle, un Grand Conseil en sursis décidera de l'organisation du futur gouvernement dont la composition et la majorité seront déjà connues. Débat biaisé en perspective.

D'autant que les résistances viennent de haut. Les trois personnes qui peuvent prétendre à la future présidence souhaitent manifestement garder leur département actuel. Dans ces conditions, la mission présidentielle - assurer la cohérence de l'action gouvernementale, coordonner l'activité des départements et veiller à leur bon fonctionnement - représentera plus une surcharge qu'une incitation à voir plus loin et plus large. Dommage.